

Question présentée par le député :
M. Olivier Baud

Date de dépôt : 11 novembre 2021

Question écrite urgente

L'office médico-pédagogique (OMP) a-t-il la compétence pour gérer un foyer ouvert 365 jours par an ?

Considérant

- les dysfonctionnements révélés par la presse au sujet du foyer de Mancy, notamment dans un long article du journal *L'Illustré* daté du 13 octobre 2021 ;
- la situation de maltraitance sur un enfant du foyer dénoncée dans l'article de *L'Illustré* ;
- l'apparent déni du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) quant à cette situation de maltraitance ;
- les différentes personnes et les intérimis qui se succèdent pour diriger le foyer depuis 2018 ;
- l'incapacité supposée de l'OMP, respectivement du DIP, d'engager une direction du foyer compétente, d'assurer la protection du personnel du foyer et celle des enfants qui y sont accueillis ;
- la souffrance du personnel du foyer due à cette absence de soutien hiérarchique et à la désorganisation récurrente qui en découle, au manque de moyens en termes de postes et d'infrastructures adéquates, et les conséquences que cela peut avoir sur les enfants ;
- le mépris avec lequel la direction de l'OMP a accueilli les alertes lancées depuis de longs mois par les syndicats quant aux dysfonctionnements du foyer et leurs conséquences sur la santé du personnel et la prise en charge des enfants ;
- l'absence de vraie communication suite à l'audit qui a finalement été conduit par la société ACTAES durant l'été 2021,

mes questions sont les suivantes :

- *L'office médico-pédagogique (OMP) détient-il les compétences suffisantes ou nécessaires pour gérer un foyer tel que celui de Mancy, ouvert 365j/365 ?*
- *Si la réponse est oui, à qui ou à quoi est imputable cette situation désastreuse ?*
- *Si la réponse est non, que l'OMP ne possède pas une compétence avérée en la matière, quelle alternative envisage le Conseil d'Etat, comment compte-t-il remédier à cette situation ?*
- *Quelles sont les conclusions et recommandations détaillées qui figurent dans le rapport d'audit de la société ACTAES ? La fermeture du foyer sous sa forme actuelle est-elle évoquée ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il rendre publique l'intégralité de ce rapport ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.